

C.G.T.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL  
213, Rue Lafayette  
PARIS

F.S.M.

# BULLETIN CONFÉDÉRAL

N° 20 — Bi-mensuel



23 Septembre 1949

## SOMMAIRE :

Constituons partout des Comités de Défense pour la Paix .....	2	Education .....	6
La Revue « Les Partisans de la Paix » .....	2	Fichier Confédéral de Documentation .....	6
Communiqués du Bureau Confédéral .....	3	Pour le 2 Octobre : l'exemple du Var .....	7
La Campagne d'Automne .....	5	A propos du chômage .....	8
Le Délégué du Personnel .....	6	La Revue des Comités d'Entreprise .....	8

# CONSTITUONS PARTOUT des Comités de Défense pour la PAIX

Le 2 octobre, Journée internationale pour la Paix, décidée par le Congrès Mondial des Partisans de la Paix sur l'initiative de la Fédération Syndicale Mondiale, tous les travailleurs affirmeront dans des manifestations grandioses leur refus de la guerre.

Mais le 2 octobre au soir, la tâche des défenseurs de la Paix ne sera pas pour autant terminée.

Par millions, et dans un enthousiasme conscient les Français votent pour la Paix. Nombreux sont les exemples d'entreprises où à 100 % les travailleurs ont voté. Il en est d'autres où le pourcentage n'est que de 90 à 95 %. Il importe de savoir pourquoi.

Il est certain que pas un ouvrier français ne peut être contre la Paix. Ceux qui refusent aujourd'hui leur vote obéissent donc à un mobile autre que le désir de la guerre : ou bien ils ne croient pas au danger qui, cependant, chaque jour se précise de plus en plus, ou bien il cède aux injonctions de ceux dont le seul but est d'empêcher à tout prix l'unité de la classe ouvrière. Il faut s'entretenir avec chacun de ces camarades, entreprendre auprès d'eux le travail d'éclaircissement et de persuasion nécessaire. Il est certain que plusieurs conversations avec chacun d'eux seront nécessaires. C'est donc un effort soutenu que l'on demande. Personne ne doit reculer devant cet effort.

Par ailleurs, dans sa circulaire du 24 août, le Bureau Confédéral recommandait la constitution dans toutes les entreprises de Comités de Défense de la Paix aussi larges que possible et groupant, sans distinction d'appartenance syndicale ou politique, tous les salariés de l'entreprise, du manœuvre à l'ingénieur. Il est bien évident que l'activité de ces Comités ne devra pas se relâcher au lendemain de la journée du 2 octobre. L'actualité internationale comme la continuation ou l'aggravation de la préparation sur le plan intérieur de notre pays d'une guerre — dont il importe chaque fois de dire qu'elle ne peut être qu'une guerre d'agression — fourniront au jour le jour des motifs d'activité.

Et là encore, les contacts étroits et directs avec

l'ensemble des travailleurs de l'entreprise — contacts que le Bureau Confédéral ne cesse par ailleurs de recommander pour l'établissement et la défense des revendications — en même temps qu'ils développeront chaque jour un peu plus chez les militants le sens précis des responsabilités, donc l'assurance et l'enthousiasme, permettront réellement de faire de chaque travailleur un défenseur conscient de la Paix. Et le jour où, sur une question particulière, des milliers d'assemblées de base se tiendront, donnant en même temps un aperçu de la clairvoyance de la classe ouvrière et de sa volonté de ne plus se laisser tromper, le changement tant attendu de la politique française sera bien prêt de se produire.

Plus s'intensifiera notre campagne pour la Paix et plus nos adversaires, pour tenter de contrecarrer notre action, seront obligés de démasquer leurs batteries. Et cela facilitera notre travail d'éclaircissement auprès de tous, surtout auprès des autres couches de la population qui, chaque jour, se rapprochent un peu plus de la classe ouvrière et qui se groupent autour d'elle.

Alain LE LEAP.

---

---

**LA REVUE « LES PARTISANS DE LA PAIX »** vient de paraître. Le Comité du Congrès Mondial, qui en assure la parution dans toutes les langues, demande, à juste titre, qu'elle soit largement diffusée dans le texte français.

*Nous invitons toutes nos unions Départementales, nos Unions Locales et les syndicats importants à s'abonner à cette revue mensuelle.*

Pour cela, envoyer 400 francs pour 12 numéros ou 750 fr. pour 24 numéros au C.C.P. PARIS 7272-21, Comité des Partisans de la Paix, 2, rue de l'Elysée, Paris (2<sup>e</sup>).

# COMMUNIQUE

## DU BUREAU CONFEDERAL

14 SEPTEMBRE 1949

Le Bureau Confédéral, réuni le mercredi 14 septembre, souligne l'accentuation de la politique anti-ouvrière du Gouvernement qui, non seulement continue à exercer ses violences policières contre les grévistes, mais cherche maintenant à porter atteinte à la liberté d'organisation des syndicats, en écartant par des mesures de force les militants des postes responsables, où ils ont été démocratiquement élus par les travailleurs, comme c'est présentement le cas à Montceau-les-Mines pour Edmond Marc, dirigeant des mineurs.

Il appelle tous les travailleurs et toutes les organisations républicaines et démocratiques, tous les hommes et femmes décidés à défendre la liberté, à protester et à se dresser contre ces intolérables atteintes aux principes essentiels de la République et de la Démocratie.

\*\*

Après avoir pris connaissance des nombreuses initiatives pour l'organisation du vote en faveur de la Paix dans les entreprises, le B. C. insiste auprès de toutes les organisations pour qu'elles multiplient leurs efforts afin d'assurer le succès du vote et des manifestations du 2 octobre.

\*

La Commission du Travail du Conseil Economique étant convoquée pour discuter de la proposition de résolution du groupe de la C.G.T. sur la prime de vacances, les représentants de la C.G.T. demanderont à cette Commission de se prononcer pour l'octroi de la

prime de retour à tous les travailleurs qui n'ont pas reçu la prime de vacances de 5.000 francs, avec majoration de 1.500 francs par personne à charge.

En outre, en attendant la revalorisation et la remise en ordre des salaires par les conventions collectives, les représentants de la C.G.T. demanderont que le Conseil Economique se prononce pour l'octroi à tous les salariés d'une prime d'attente de 3.000 francs par mois.

Ils demanderont également que les primes antérieures de 10 francs et de 7 francs de l'heure soient intégrées dans les salaires, cette intégration amenant la revalorisation de la hiérarchie.

\*\*

Le Bureau Confédéral dénonce une fois de plus les exécutions de patriotes en Grèce par le Gouvernement fasciste soutenu par les Gouvernements occidentaux. Il fait appel à la classe ouvrière et à tous les honnêtes gens, pour que tout soit mis en œuvre pour mettre un terme à cette sanglante terreur et que soit intensifiée au maximum l'aide à la Grèce en lutte pour son indépendance.

\*\*

Le Bureau Confédéral décide de convoquer pour mercredi 28 septembre à 14 heures 30 la Commission administrative de la C.G.T., avec à l'ordre du jour :

- 1° l'action revendicative,
- 2° la lutte pour la Paix et la journée du 2 octobre,
- 3° la date de convocation du prochain C.C.N.

21 SEPTEMBRE 1949

Le Bureau Confédéral, réuni le mercredi 21 septembre, rappelle que la dévaluation est un moyen traditionnel d'appauvrissement et d'exploitation des masses laborieuses.

La dévaluation qui vient d'intervenir, s'effectue en outre au bénéfice des trusts américains et au détriment de l'intérêt national. Elle est une conséquence, depuis longtemps annoncée par la C.G.T., de l'application du plan

Marshall. Il est illusoire d'en attendre un accroissement des exportations vers les pays capitalistes où la crise se développe, alors que le Plan Marshall interdit le développement des relations commerciales avec les autres pays. La dévaluation déterminera nécessairement une nouvelle poussée des prix qu'on prétendra combattre, au bénéfice des trusts, par des mesures tendant à réduire les prix de revient, par la surexploitation des travailleurs et par la réduction des charges sociales.

En facilitant le développement des investissements américains en France et dans les pays d'Outre-Mer, elle tend à les soumettre davantage aux volontés des capitalistes américains, en même temps qu'à aggraver la coupure avec les pays dont l'économie se développe sans crise. Par là, elle contribue à l'aggravation de la situation internationale et à celle des menaces de guerre. En même temps qu'elle favorise l'accroissement des profits capitalistes, elle pousse à l'augmentation des charges militaires et de préparation à la guerre qui pèsent déjà d'un poids si lourd sur la situation économique et sur la condition des travailleurs.

La classe ouvrière se doit de réagir et de se défendre avec vigueur contre cette nouvelle attaque à ses intérêts vitaux.

Elle doit accentuer sa lutte contre la guerre du Vietnam et pour la Paix, en assurant notamment le succès de la journée internationale du 2 octobre.

Elle doit accentuer son action en vue d'imposer les changements nécessaires dans la conduite des affaires du pays et la mise en œuvre d'une politique pacifique et progressive par un Gouvernement d'Union Démocratique.

## LES REVENDICATIONS

Dans une telle situation, il devient plus nécessaire encore d'obtenir la satisfaction rapide des revendications légitimes des travailleurs, sans attendre que la dévaluation ait développé tous ses effets sur les prix et sans admettre l'affaiblissement du pouvoir d'achat des salaires constaté depuis deux ans. Le Bureau Confédéral rappelle ces revendications, qu'il a précisées dans son communiqué précédent :

— Octroi de la prime de retour à tous les travailleurs qui n'ont pas reçu la prime de vacances de 5.000 francs, avec majoration de 1.500 francs par personne à charge.

— Une indemnité provisionnelle de 3.000 francs par mois pour tous les salariés.

— L'intégration dans les salaires des primes antérieures de 10 francs et de 7 francs de l'heure, afin de revaloriser la hiérarchie.

Tout cela en attendant la remise en vigueur des Conventions Collectives avec libre discussion des salaires et salaire minimum garanti à chaque échelon de la hiérarchie des salaires.

Au lendemain de la dévaluation, il est de première importance que le pouvoir d'achat des salaires soit effectivement garanti. La classe ouvrière doit donc exiger plus fortement que jamais, l'établissement d'une échelle mobile automatique pour ses salaires revalorisés, afin que le rajustement des salaires ne retarde pas sur l'augmentation des prix.

Contre le chômage :

— Indemnité de chômage portée à 250 francs par jour et accordée à tous les sans-travail.

— Retour effectif à la semaine de 40 heures avec le même salaire que pour 48 heures.

## LIBERTES SYNDICALES

Déjà, les méthodes policières du gouvernement et les violations répétées des droits syndicaux par les patrons ont porté des atteintes graves aux libertés syndicales.

Cependant, on s'apprête dans les milieux gouvernementaux, sous couvert de réglementation du droit de grève, à paralyser l'action de la classe ouvrière pour la défense de ses conditions d'existence.

Les projets annoncés du Ministre du Travail sur la conciliation et l'arbitrage visent à cet objectif.

La classe ouvrière a déjà l'expérience qu'en 1937, après que le Gouvernement Léon Blum eut déclaré la pause, la conciliation et l'arbitrage n'eurent d'autre effet que d'imposer des réductions successives des salaires réels, sous le prétexte d'échapper au cycle infernal.

Elle se souvient qu'à cette époque, la Cour Supérieure d'Arbitrage rejetait systématiquement toutes les demandes d'augmentation de salaires que provoquait la hausse constante du coût de la vie.

Cette conciliation et cet arbitrage furent utilisés par le gouvernement, uniquement pour reprendre aux travailleurs une partie de leurs conquêtes sociales de juin 1936.

La classe ouvrière doit et peut défendre ses libertés ouvrières, le droit de grève inscrit dans la Constitution.

Elle ne se laissera pas juguler au moment où elle est menacée de nouveaux sacrifices.

Elle réagira en renforçant ses organisations syndicales, et en développant son unité et son action pour imposer les revendications communes à tous les travailleurs.

L'unité et l'action de la classe ouvrière peuvent écarter les nouveaux et graves dangers qui la menacent et déterminer les changements nécessaires pour en finir avec une politique qui mène le peuple de France à la misère, à la catastrophe et à la guerre.



Le Bureau Confédéral vote un secours de solidarité de 50.000 francs au lock-outés de Port-de-Bouc. Il leur adresse ses plus vives félicitations pour leur magnifique résistance après douze semaines de lutte. Il demande à tous les travailleurs d'organiser des souscriptions pour leur permettre de lutter jusqu'au succès.

# LA CAMPAGNE

## D'AUTOMNE

Dans le bulletin confédéral n° 19, nous avons rappelé l'orientation et les buts essentiels de la campagne d'automne.

Les renseignements qui nous parviennent des Unions Départementales indiquent qu'en général, nos dirigeants ont étudié sérieusement la préparation de cette campagne.

Cependant, trop peu encore ont préparé un plan de travail, à la réalisation duquel tous les membres de la C.A. doivent participer, en se fixant des objectifs limités mais en tenant compte des nécessités de l'heure.

La préparation du vote massif pour la Paix, celles des manifestations du 2 octobre, des conférences des femmes et des jeunes et du Comité Général peuvent être menées de pair si les responsabilités sont bien fixées.

### **Etablissement d'un plan de travail**

L'Union Départementale du Rhône nous a fait parvenir son plan pour les cinq semaines qui précèdent la tenue de leur Comité Général.

Il peut se résumer ainsi :

- une réunion des secrétaires d'Unions Locales.
- dans les semaines suivantes : réunions du Bureau, puis de la Commission Exécutive de l'Union Locale, suivies d'assemblées de cadres syndicaux dans toutes les U.L. (rapport du secrétaire de l'U.L., discussion avec la participation d'un secrétaire de l'U.D.).
- des comptes rendus du Festival des Jeunes à Budapest.
- des réunions de jeunes et de femmes (préparation des Conférences Départementales).
- des assemblées générales de syndicats et des réunions d'usines (dans les plus importantes avec la participation d'un secrétaire de l'U.D.).
- une conférence départementale de la Sécurité Sociale réunira un secrétaire de l'U.D., les administrateurs C.G.T. de la Sécurité Sociale, des correspondants d'entreprises, des secrétaires de syndicats importants, des représentants de toutes les commissions de l'U.D. ; des travailleurs désignés dans les entreprises participeront à ces travaux.

— réunion sur le plan des U.L. des délégués aux Comités d'Entreprise et des délégués du personnel.

L'U.D. a bien montré le souci de vérifier les méthodes de travail et d'organisation à tous les échelons. Notons néanmoins que les noms des responsables n'y sont pas indiqués, qu'il n'est pas tenu compte des tournées organisées par les Fédérations.

Nous insistons auprès des camarades qui ne l'ont pas encore fait pour que les plans de travail des U.D. nous soient communiqués.

### **Tournées fédérales**

Les U.D. doivent être en possession d'un premier relevé des tournées prévues dans leur département par des responsables fédéraux.

Il s'agit pour nos camarades de veiller avec les syndicats intéressés à la bonne préparation des réunions, de façon à ce que ne se renouvellent pas des contretemps fâcheux comme celui d'une secrétaire fédérale qui s'est rendue deux fois dans une ville (où se trouve le siège de l'U.D.) sans que la réunion projetée soit organisée.

Pour éviter cela, les U.D. doivent désigner un camarade de la C.A. plus spécialement chargé de s'occuper de telle ou telle tournée fédérale.

### **Questionnaires aux syndicats**

Afin de permettre une meilleure discussion dans le Comité Général de l'U.D., nous avons adressé un questionnaire typé à faire remplir par les syndicats.

Pour répondre à la demande de certaines U.D., nous indiquons que ces questionnaires ne doivent pas être renvoyés à la C.G.T., mais bien au siège des U.D. puisqu'il s'agit de les aider à bien connaître tous leur syndicat.

### **Réunions publiques**

Nous suggérons à toutes les U.D. de profiter de la venue d'un délégué confédéral pour organiser, partout où cela n'est pas encore prévu, un rassemblement ou un meeting public.

# Le Délégué du Personnel



Le numéro 8 du bulletin mensuel réservé aux délégués du personnel va paraître à la fin du mois.

Le Bureau Confédéral, en prenant la décision de s'adresser directement à ces dizaines de milliers de travailleurs qui ont la confiance de leurs compagnons de travail, a eu le souci de les aider à devenir des militants actifs, capables de contribuer plus efficacement à la bonne marche de l'organisation syndicale.

Le bulletin du « Délégué du Personnel » est maintenant tiré à 105.000 exemplaires, expédiés directement pour la plupart des départements aux responsables de sections syndicales ou à défaut de syndicats.

Cependant, une vingtaine d'Unions Départementales ne nous ont pas encore fait parvenir les noms de leurs responsables.

Dans le bulletin confédéral n° 5 du 21 janvier 1949, Benoît Frachon insistait sur l'esprit de responsabilité de nos militants et indiquait entre autre :

**« Ceux qui obtiennent des succès, ce sont d'abord ceux (dirigeants d'Unions ou de Fédérations) qui abordent leurs travaux en ayant examiné avec sérieux la situation de l'ensemble des problèmes qui se**

**posent dans le département ou dans l'industrie dont ils ont la responsabilité.**

**« Un examen sérieux, cela veut dire... qu'on sait combien il y a de délégués du personnel, de délégués aux comités d'entreprise et qu'on les considère comme des cadres de base, les organisateurs syndicaux de l'entreprise. »**

Nous insistons donc auprès des U.D. qui n'ont pas encore effectué le recensement des délégués pour qu'elles le fassent au plus tôt.

De plus, nous pensons qu'il serait bon d'organiser des discussions dans les syndicats sur le contenu de ce bulletin, de solliciter les remarques, suggestions, critiques susceptibles d'en améliorer le contenu ; de faire poser directement à la rédaction du bulletin des questions. En un mot, de populariser au maximum cette publication, afin qu'elle devienne un lien vivant entre tous les délégués, où ils échangeraient leurs expériences.

Peut-être, pourrez-vous, vous-mêmes, nous faire connaître l'opinion des camarades à qui ce bulletin s'adresse et ainsi contribuer à son amélioration.

## EDUCATION

Nous attirons l'attention des U.D. sur la nécessité de prendre sans tarder toutes mesures nécessaires pour une reprise de leur effort en matière d'Education syndicale.

Un certain nombre d'U.D. (43) ont déjà désigné un responsable à l'Education, il est absolument nécessaire que les autres s'y penchent dès à présent, et adressent sans tarder à la Section d'Education de la C.G.T., le nom et l'adresse de ce camarade.

Certaines U.D. nous ont fait connaître leurs perspectives de travail, soit pour l'année à venir, soit pour le trimestre octobre-décembre. Nous engageons vivement toutes les U.D. à établir sans tarder un tel plan de travail.

**Vers quelles réalisations devons-nous axer nos efforts ?**

### 1) L'Ecole par Correspondance de la C.G.T.

Cette école est ouverte depuis janvier 1949. Elle reçoit des inscriptions toute l'année. U.D., U.L. et syndicats doivent entreprendre à ce sujet une vigoureuse campagne de popularisation et procéder, partout où cela est possible, à des inscriptions massives pour cette Ecole.

Envoyer nom et adresse du correspondant à la Section d'Education de la C.G.T., 213, rue Lafayette. Joindre un mandat de 300 francs au C.C.P. de la C.G.T. : C.C.P. Paris 62-84.

### 2) Les cours du soir

L'expérience prouve que les écoles du soir donnent d'excellents résultats dans la mesure où elles sont soigneusement préparées, où leur durée est courte et où de bons militants les animent ; 400 de ces Ecoles ont été ouvertes dans des U.D., U.L., et Syndicats. Cette année, nous devons dépasser ce chiffre tout en augmentant la qualité de chacune de nos écoles. Chaque U.D. doit donc faire plus et mieux que l'année passée, ne pas hésiter à tenir ces cours sur la base des syndicats et des entreprises avec, bien entendu, la participation active des meilleurs militants de l'U.D.

### 3) Les journées d'Etude

Quelques organisations ont déjà tenu des journées

d'Etude ou des demi-journées d'Etude, ouvertes à tous leurs militants. Une question importante est ainsi présentée, analysée et discutée.

C'est un moyen efficace d'Education. Nous engageons donc les U.D. à tenir au moins une journée ou demi-journée d'Etude d'ici décembre 1949, soit à leur siège, soit dans les U.L.

Nous reviendrons plus en détail sur ces différents points dans le bulletin et dans la rubrique d'Education du Peuple. Mais, dès à présent, il appartient aux U.D., U.L. et syndicats de prévoir et de réaliser.

### FICHER CONFEDERAL DE DOCUMENTATION

Le Fichier Confédéral comporte maintenant plus de 1.000 fiches résumant l'ensemble de la législation du Travail et de la Sécurité Sociale, et mensuellement mises à jour.

Les camarades qui s'en servent paraissent en être satisfaits et s'y intéressent en apportant des suggestions.

Pourtant le nombre d'abonnements est insuffisant et les réabonnements ne se font ni assez rapidement, ni assez régulièrement.

*C'est pourquoi il serait nécessaire :*

1° de faire connaître le Fichier Confédéral en indiquant son utilité, son prix réduit par rapport aux autres publications de ce genre, et en insistant sur son orientation syndicale.

Il peut être utile, tant à des sections syndicales, qu'à des Unions Locales ou des Comités d'entreprise.

2° D'insister auprès des abonnés pour qu'ils se réabonnent régulièrement dès que leur versement vient à échéance.

L'abonnement complet coûte 2.800 francs (Fichier de base : 2.000 francs et mises à jour pour 1949 : 800 francs).

Les versements doivent être adressés au C.C.P. PARIS 3400-89.

# Pour le 2 Octobre :

## IL 'EXEMPLE IDU VAR

Lorsque ce bulletin sera dans les mains des militants syndicaux, il restera quelques jours jusqu'au 2 octobre.

Ils devront être employés pleinement pour accentuer le vote massif des travailleurs dans les entreprises et assurer la pleine réussite des rassemblements locaux et départementaux du 2 octobre, ainsi que l'indique Alain Le Leap.

Nous voulons donner ici quelques indications d'une extrême importance sur le caractère que nous devons donner à cette journée pour la Paix.

Chaque rassemblement doit être préparé de telle sorte que ce ne soit pas une fin, mais une étape dans la campagne de votes qui continuera. Il doit être utilisé à fond pour une extension des votes dans les jours qui suivront.

La préparation et le déroulement des manifestations du 2 octobre, y compris les exposés des orateurs, doivent être utilisés pour fixer d'autres objectifs à l'aide de tracts, mots d'ordre, adresse, banderoles, par entreprise, par localité, par département.

Les caravanes à organiser pour ce jour là, avec des fanions, des chars, etc... doivent aider tant au vote le jour même dans les villages traversés qu'à impulser la continuité des votes après le 2.

Signalons que ce sont les Comités locaux et départementaux qui doivent centraliser les résultats et les faire connaître au Comité Français.

\*\*\*

Nous ne pouvons ici citer tous les exemples venant d'entreprises, d'U. D. ou de Fédérations, mais que celles de nos organisations syndicales qui sont entrées trop timidement dans l'action pour la Paix ne préoccupent dès réception du bulletin de mieux utiliser chaque jour qui vient pour rectifier et agir. A leur usage nous donnons cet exemple de l'Union Départementale du Var et des organisations démocratiques Varoises.

### COMITE VAROIS DU CONGRES MONDIAL DES PARTISANS DE LA PAIX

Toulon, le 14 Septembre 1949.

« Je vous informe que nous avons constitué, sur l'initiative de l'Union Départementale des Syndicats Ouvriers du Var, dont je suis le représentant, le « Comité Varois du Congrès Mondial

des Partisans de la Paix » avec le concours de 16 organisations démocratiques.

« Un Comité d'honneur est en voie de constitution avec l'adhésion effective de M. Baudouin, Président de la Chambre de Commerce.

« Nous avons pris ces initiatives avant d'avoir reçu la circulaire qui vient de nous être communiquée par la C.G.T.

« Le 1<sup>er</sup> octobre, veillée aux Monuments aux Morts.

« Le 1<sup>er</sup> et le 2 octobre, 4 relais pédestres de la Paix partant de Rians, Aups, Saint-Raphaël, Saint-Cyr avec arrivée à Toulon, le 2 octobre, vers 16 heures, heure à laquelle aura lieu un grand rassemblement départemental avec meeting et défilé jusqu'au monument aux morts.

« Les Comités locaux ont été invités à faire des manifestations le matin et à organiser des caravanes de la Paix pour se rendre à Toulon, l'après-midi du 2 octobre.

« Un grand bal populaire clôturera la journée du 2 octobre à Toulon. (Nous avons demandé le jardin de la ville au Maire de Toulon, nous attendons la réponse).

« A Toulon, dans la matinée du 2, grandes manifestations sportives et artistiques.

« Nous avons adressé à tous les Maires du Var la lettre ci-jointe, ce qui est peut-être en contradiction avec votre circulaire, et déjà la Fédération S.F.I.O. du Var a fait paraître un communiqué qui, dans sa hargne, montre que nous avons bien fait de nous adresser à eux. (N.D.L.R. Cette lettre appelait tous les Maires du Var à aider à la manifestation de volonté de Paix de la population en mettant à sa disposition urnes et salles de leur mairies).

« Nous avons lancé un manifeste à la population varoise.

« Trois commissions ont été constituées, Propagande, Organisation, Sports et Artistiques.

« Une permanence du Comité Varois est assurée tous les jours, place Saint-Roch, à Toulon.

« Voilà quelle a été notre activité depuis la constitution du Comité »

« Dans l'ensemble nous pensons avoir eu raison de constituer notre Comité, même si c'est une erreur initiale de ne pas l'avoir dénommé « Comité d'Organisation de la Journée du 2 octobre.

« Un certain travail de contrôle nous est imposé pour savoir si chaque localité a assez de bulletins de vote, si les bureaux sont régulièrement constitués et vous faire connaître les résultats du vote, je ne pense pas que cela dépasse nos attributions ? »

\*\*\*

Cet exemple vaut pour nombre de nos U. D. Qu'elles s'inspirent également avant le 2 octobre et **après le 2 octobre** du travail de l'Union Locale de Montereau, dont tous les militants parcourent les villages chaque dimanche et réalisent pratiquement l'Union des Ouvriers et des Paysans dans l'action pour la Paix.

### **Matériel expédié.**

Les Unions Départementales ont dû recevoir à ce jour les affiches textes du Congrès Mondial des Partisans de la Paix, sinon le signaler

Contrairement à ce qui avait été indiqué il ne sera pas édité d'affiches spéciales pour les paysans.

\*\*\*

Nous demandons aux Unions Départementales de nous faire parvenir au fur et à mesure les initiatives prises dans leur département pour cette campagne de la Paix, et indépendamment de l'envoi des résultats au Comité Français, de nous tenir informés des résultats dans les entreprises.

---

---

# A PROPOS DU CHOMAGE

Le développement du chômage pose dans les entreprises des problèmes chaque jour plus compliqués.

En dehors des fermetures d'usines entraînant au chômage la totalité des travailleurs, des renvois collectifs ou individuels pour raison de manque de travail, se multiplient de plus en plus.

Souvent, ils ne touchent que quelques ouvriers ou ouvrières de tel ou tel atelier de l'entreprise, posant le problème délicat de la désignation des personnes à licencier.

Nous apprenons que dans certaines entreprises, les délégués du personnel ou du Comité d'Entreprise se sont laissés entraîner à fixer eux-mêmes ou à participer à la fixation de la liste des ouvriers et ouvrières mis en chômage.

Nous rappelons que le chômage actuel est la conséquence directe du Plan Marshall, de la politique anti-ouvrière, de démission nationale et de préparation à la guerre du Gouvernement, qu'un tel chômage est un paradoxe dans la situation de notre pays dont son relèvement économique impose le plein emploi de toutes les forces de production. En particulier, il est le résultat direct d'une politique dirigée contre la classe ouvrière et poursuivie malgré elle. Les travailleurs n'en portent aucunement la responsabilité. Ils ne sauraient tolérer d'en être les victimes, ils doivent au contraire se dresser pour faire cesser une telle politique.

En conséquence, les travailleurs doivent lutter dans les entreprises contre tout licenciement et ne prendre aucune responsabilité dans la mise en application de telles mesures, quand ils n'ont pas eu la possibilité de les empêcher.

Mais cela ne veut évidemment pas dire que les délégués du personnel ne doivent pas prendre en main les réclamations justifiées formulées par les travailleurs victimes d'injustice dans les licenciements.

Précisons cependant qu'il ne s'agit pour eux que d'in-

tervenir sur des cas particuliers. Ils ne sauraient en effet accepter de prendre des responsabilités dans des licenciements qu'ils désapprouvent et dont ils doivent laisser au patron l'entière responsabilité, surtout en ce qui concerne la désignation de ceux ou de celles qui doivent en être victimes.

---

---

## Comités d'Entreprise

### **Abonnements à la Revue**

Par lettre du 1<sup>er</sup> mars 1949 (voir n° 14 de la Revue), le Ministre du Travail a fait connaître que l'employeur ne peut s'opposer à ce qu'un Comité d'Entreprise s'abonne à la « Revue des Comités d'Entreprise » si la majorité des délégués en ont ainsi décidé, et que le règlement doit en être imposé au budget de fonctionnement dudit Comité.

Cette disposition, insuffisamment connue, n'est pas assez appliquée. Nos secrétaires de Fédérations et d'Unions Départementales ont intérêt à la faire connaître.

### **Revue des Comités d'Entreprise n° 17-18**

Le n° 17-18 des mois d'août et septembre va paraître prochainement. Entièrement consacré aux textes légaux et réglementaires qui régissent les Comités d'Entreprise, nos militants se doivent dès à présent de le populariser.

### **Aux Unions Départementales**

Nombreuses encore sont les Commissions Départementales qui n'ont pas fait parvenir à la Commission Nationale leur liste des entreprises de 50 salariés et plus, en utilisant les questionnaires qui leur ont été adressés à cet effet. Nous leur demandons d'activer au plus vite ce recensement.